

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Benoît PERILLEUX
Directeur – Chef de service
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 04/PFD/659128
N/Réf. : AA/EB/BXL20967/s. 623
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 50 – Université Libre de Bruxelles

Demande de permis portant sur la rénovation et la transformation du bâtiment E2 (Institut Supérieur d'Éducation Physique et de Kinésithérapie) pour aménager un auditoire, un restaurant et des salles de réunion.

Permis d'urbanisme

En réponse à votre courrier du 29/05/2018, reçu le 31/05/2018, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/06/2018.

Étendue de la protection

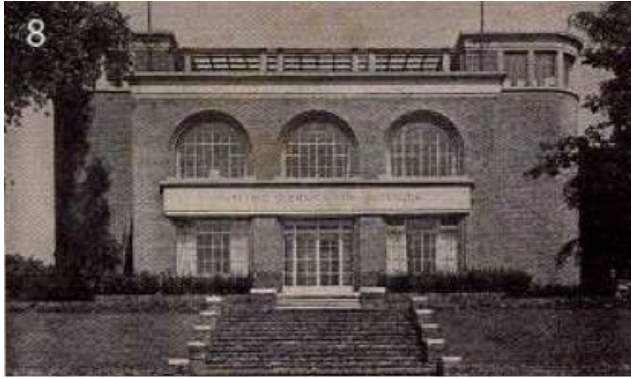
Le bien est repris à l'Inventaire. De plus, situé sur le campus Solbosch de l'ULB, il se trouve à proximité directe de l'auditoire Janson, classé comme monument le 23/03/2017.

Historique du bien

L'Institut supérieur d'Éducation physique et de Kinésithérapie de l'ULB est construit en 1935 selon les plans de l'architecte Eugène Dhuicque, par ailleurs professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Lors de son inauguration, le bâtiment de style Art Déco est considéré comme étant d'une grande modernité, aussi bien par la rationalité de son plan que par son système de ventilation-chauffage soigneusement étudié. Sa construction s'inscrit dans un mouvement général de promotion du sport durant les années 1930 en Belgique et plus largement en Europe.

Situé sur une éminence, le bâtiment rectangulaire est théâtralisé par un escalier menant à l'entrée principale. Il domine une plaine des sports (stade, terrain de football et de tennis), aménagée par le même architecte en 1937 et partiellement transformée en parking en 1994 (bureau d'architecture Samyn & Partners). Sur un soubassement en briques brunes, les façades en briques rouges rehaussées de pierre blanche et de pierre bleue s'élèvent sur deux niveaux. Elles sont percées par des baies carrées au rez-de-chaussée et des fenêtres à arc en plein cintre à l'étage. Surmontant l'ensemble, une toiture mansardée a remplacé en 1950 la toiture-terrasse à pergola d'origine afin de permettre la création d'une salle de sport supplémentaire. L'intérieur est encore très intéressant puisqu'il conserve les sols d'origine (mosaïque, parquet ou granito) ainsi que le mobilier en chêne (casiers individuels, bancs à porte-manteaux intégrés, portes « saloon », etc.)¹.

¹ RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES, 2006-2007. « Bâtiment E2, Institut supérieur d'Éducation physique et de Kinésithérapie ULB Campus Solbosch », dans *Bruxelles extension sud*, dans *Inventaire du Patrimoine architectural*, [http://www.irismonument.be/fr.Bruxelles_Extension_Sud.ULB_Campus_Solbosch.A002.html], consulté le 13/06/2018.



Vue du bâtiment avant 1950.



Vue du bâtiment après 1950. © DMS

Description de la demande

La présente demande porte sur la rénovation et la transformation du bâtiment E2 (Institut Supérieur d'Éducation Physique et de Kinésithérapie) pour aménager un auditoire, un restaurant et des salles de réunion. Ces nouvelles fonctions visent à répondre à différents besoins sur le campus alors que le bâtiment est actuellement vide de toute occupation. En effet, les deux salles de gymnastique ne répondraient plus aux besoins actuels de la pratique du sport ni à la croissance de la population universitaire (dimensions réduites des salles devenues inadéquates). Les vestiaires, les sanitaires et douches ainsi que les techniques seraient, quant à eux, obsolètes voire hors d'usage.

Le projet s'articule autour de quatre axes principaux :

- 1) **Conservation des gabarits et éléments architecturaux extérieurs existants.** Seule la façade arrière est affectée par l'adjonction d'un nouveau noyau de circulation verticale extérieure abritant un ascenseur de type monte-charges et un ascenseur de type monte-plats.
- 2) **Création d'un premier étage dans la double hauteur de la salle de gymnastique du rez-de-chaussée** par la mise en œuvre d'une dalle. Un espace auditoire de 167 places assises (dont 5 places PMR) est implanté au rez en profitant de la récupération de hauteur au niveau du vide ventilé existant actuellement au -1 tandis que l'étage ainsi créé serait occupé par un restaurant. Les toitures plates latérales du niveau +1 seraient aménagées en terrasses. Le deuxième étage, quant à lui, serait réaménagé afin d'accueillir des salles de réunions/séminaires.
- 3) **Optimisation énergétique** par le remplacement de tous les châssis et isolation des toitures et combles, mise en conformité de la ventilation. Les nouveaux châssis, identiques en termes de divisions, seraient en aluminium de teinte gris anthracite, de type SL-38 (Slim Line) de Reynaers, modèle « classic », munis de double vitrage clair (feuilleté le cas échéant).
- 4) **Mise en conformité pour les PMR** (aménagement d'une nouvelle entrée PMR en façade latérale sud-est et installation d'un ascenseur intérieur) et mise en conformité **incendie** du bâtiment.

Il faut noter que les étages 1 et 2 seraient exploités par un opérateur extérieur (procédure de désignation en cours). La présente demande concerne donc les travaux relatifs à la structure et à la stabilité du bâtiment, ainsi que ceux relatifs à son enveloppe extérieure alors que toutes les éventuelles demandes d'autorisations complémentaires (pompiers, afsca, etc.) seraient introduites par l'exploitant une fois celui-ci désigné.

En ce qui concerne la conservation des éléments du bâtiment d'origine, la note explicative mentionne que « si l'enveloppe extérieure est plutôt globalement en bon état (à l'exclusion des châssis), les décors intérieurs ont fort souffert d'une utilisation intensive pendant des dizaines d'années. À l'exception des sols en mosaïques de grès-cérame du hall principal et les escaliers en granito, peu de décors sont récupérables ». Les boiseries « nobles » du bâtiment seraient démontées dans l'optique de

leur récupération, soit pour une remise en état et remise en œuvre dans le bâtiment E2, soit comme matière première pour l'atelier de menuiserie.

Avis

La CRMS souscrit à la volonté de reconversion de l'ancien institut supérieur d'Éducation physique et de Kinésithérapie de l'ULB puisqu'elle vise la bonne conservation de cet édifice patrimoniallement intéressant et actuellement inoccupé.

Vu les abords du bâtiment (plusieurs constructions très proches), l'implantation d'un nouveau noyau de circulation vertical contre la façade arrière, même si elle modifie la volumétrie extérieure, est acceptable. C'est également le cas des modifications apportées à l'organisation spatiale intérieure, notamment la subdivision de la grande salle de gymnastique au moyen d'une dalle soutenue par une structure indépendante et donc réversible.

Concernant le remplacement des châssis, actuellement soit en acier avec petits-fers soit en PVC, par des modèles en aluminium, l'Assemblée conseille de réaliser un test afin d'évaluer l'impact visuel de ces nouveaux profilés. Cet essai permettra de juger la nécessité éventuelle d'augmenter la largeur des petits-bois collés horizontaux pour respecter davantage les rapports de proportion d'origine. De plus, il alimentera la réflexion sur la meilleure solution pour rendre les grilles de ventilation situées en partie haute des châssis les plus discrètes possible.

Quant au déplacement du plan de la porte d'entrée, directement lié aux exigences SIAMU, la CRMS ne s'y oppose pas mais demande de revoir l'ensemble de la composition d'entrée en la faveur d'une intégration soignée sur le plan patrimonial et architectural.

Enfin, la CRMS encourage l'auteur de projet et le maître d'ouvrage à maintenir/récupérer au maximum les revêtements de sol ainsi que les menuiseries intérieures d'origine, éléments de très belle qualité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. B. Annegarn et M. Fosset (BUP-DU)
S. Valcke (BUP-DMS)